

DECRET N° 82-2 du 8 Janvier 1982

chargeant le Camarade François DOSSOU,
Ministre des Transports et des Communications,
de l'intérim du Camarade Girigissou GADO,
Ministre des Travaux Publics, de la Construc-
tion et de l'Habitat pour compter du 5 Jan-
vier 1982.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi
Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;

VU le décret N° 80-39 du 12 Février 1980 portant composition du Conseil
Exécutif National et de son Comité Permanent ;

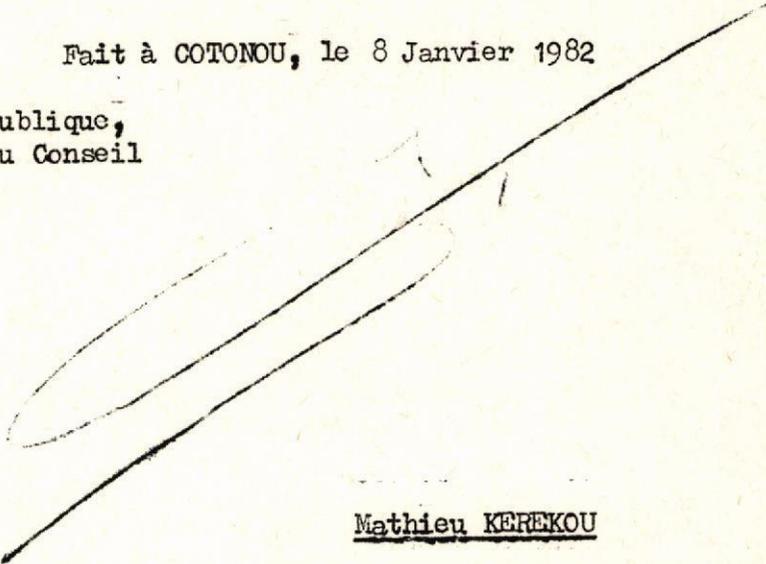
DECRETE :

Article 1er. - Pour compter du 5 Janvier 1982, le Camarade François DOSSOU,
Ministre des Transports et des Communications est chargé de l'intérim du
Ministre des Travaux Publics, de la Construction et de l'Habitat pendant
l'Absence du Camarade Girigissou GADO.

Article 2. - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 8 Janvier 1982

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,



Mathieu KERREKOU

Ampliations : PR 6 CC du PRPB 4 ANR 4 CPC 6 SGG 4 SPD 2 MTC-MTPCH 6 autres
Ministères 20 DPE - DAJL - INSAE 6 ICE et ses Sections 4 PG/PPC 2 INSJA 2
DAN 2 DCCT 1 ONEPI - Gde Chanc. 2 UNB - FASJEP - BN6 BCP 1 Préfets 6 JORPB 1.-